



Accord sur les congés « reliquat » Une garantie qui pourra durer !

Les organisations syndicales ont été convoquées afin de discuter autour de l'accord reliquat qui arrivait à échéance en fin d'année.

Pour rappel, cet accord apporte une sécurité sur les congés « reliquat » en cas de période de chômage. Reliquats qui sont une exception FPT (dans la quasi-intégralité des autres entreprises les congés doivent être soldés dans l'année).

Par exemple, si un salarié à 10 congés « reliquat » sur son compteur et que l'entreprise programme 12 jours de chômage :

- *Sans l'accord, l'entreprise prend les 10 congés « reliquat » sur son compteur et le salarié sera indemnisé en chômage pendant 2 jours. Son compteur est vidé.*
- *Avec l'accord, l'entreprise ne peut prendre au maximum que 50 % des congés « reliquat » sur son compteur (soit 5 jours pour notre exemple) et le salarié sera indemnisé au chômage pendant 7 jours. Il lui reste 5 congés « reliquat ».*

Cet accord permet donc aux salariés de conserver des congés en cas de chômage.

Les salariés les plus anciens peuvent en témoigner, sans cet accord, l'ensemble des congés avait d'ailleurs été liquidé pendant le chômage en 2008.

D'autres dispositions dans l'accord prévoient que les congés « reliquat » ne puissent être pris (en cas d'activité partielle) qu'après une période de 4 mois à compter du 1^{er} juin de chaque année.

Quand on lit ceux qui prétendent que c'est à cause de l'accord que la direction peut piquer les congés « reliquat » ...

C'est un scandale de chercher à bernier les salariés de la sorte !

Pour info également, les indemnisations du chômage à « 98% » grâce à un accord APLD ne sont plus possibles depuis le 1^{er} janvier 2023.

Lors des dernières périodes de chômage, c'est bien grâce à la signature de l'APLD par FO que vous avez pu avoir des conditions d'indemnisation aussi favorables.

Naturellement, FO a pris, comme à son habitude, ses responsabilités et a signé l'avenant proposé qui va permettre de faire durer l'accord « reliquat » dans le temps.

Là ou d'autres ont choisi la guerre syndicale, le mépris et les insultes,

à FO notre priorité a toujours été et restera les droits des salariés.

En toute circonstance, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus FO afin de connaître la vérité sur tous les sujets.